



Communaute Urbaine de Douala

Douala City Council

Secrétariat Général

General Secretariat

Division des Marchés Publics

Public Contracts Division

Service de la Passation des Marchés

Public Contracts forwarding office

République du Cameroun

Republic of Cameroon

Paix - Travail - Patrie

Peace - Work - Fatherland



AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

N° 03 /ASMI/CUD/2017 DU 04 JAN 2017

EN VUE DE LA PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES OU GROUPEMENTS D'ENTREPRISES DESIREUX(S) D'EXECUTER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE FORÊT URBAINE DANS LA VILLE DE DOUALA AU LIEU-DIT « VALLEE DE LA BESSEKE »

1. OBJET DE L'AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe stratégique n° 3 de la Stratégie de Développement de la Ville de Douala et de son aire métropolitaine visant à « faire de Douala une ville pilote en matière d'environnement », avec entre autres, l'aménagement des espaces verts et récréatifs, le Délégué du Gouvernement lance, un Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt à l'intention des entreprises / Groupements d'entreprises désireux(es) d'exécuter les travaux d'aménagement d'une « Forêt urbaine » dans la Ville de Douala.

2. PARTICIPATION ET ORIGINE

Le présent Avis de Sollicitation à Manifestation d'Intérêt (ASMI) est ouvert à toutes les Entreprises de droit camerounais spécialisées dans les domaines des travaux publics, disposant du matériel, des équipements et du personnel qualifiés à l'exclusion des entreprises se trouvant sous le coup d'une suspension suite à la résiliation d'un marché, en application de l'article 102 du Code des Marchés Publics.

3. DOCUMENTS À FOURNIR

Les entreprises intéressées doivent fournir les informations indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter lesdits travaux. Elles devront notamment fournir :

- a) une copie des documents originaux précisant le statut juridique, la composition du capital et la nationalité des propriétaires, le siège social, le lieu d'enregistrement et son principal lieu d'activité. Ce document devra être accompagné de :
 - Une procuration écrite justifiant du pouvoir du signataire d'engager le soumissionnaire ;
 - L'original de l'attestation de non faillite délivrée par le Greffe du Tribunal d'Instance du siège social du candidat ;
 - La copie du registre de commerce ;
 - La copie certifiée de la patente de l'année en cours ;
 - La copie certifiée de la carte de contribuable ;
 - L'attestation de non exclusion des Marchés Publics (ARMP) ;

- Une attestation CNPS certifiant que le candidat est à jour de ses cotisations sociales
- b) les comptes audités des entreprises soumissionnaires sur les 5 dernières années justifiant d'un Chiffre d'Affaires moyen annuel d'au moins 700 000 000 FCFA au total.

Les offres en groupement seront appréciées sur une base pondérée des CA (60% pour le mandataire et 40% pour l'ensemble des autres membres du groupement).

- c) références techniques :
tous documents (PV de réception ou attestation de bonne fin des travaux, première page et page de signature du contrat) attestant que le soumissionnaire a réalisé avec succès au cours des dix (10) dernières années et en qualité d'entrepreneur principal des opérations de nature, de volume et de complexité comparables à ceux pour lesquels il remet une proposition. Le soumissionnaire joindra à l'appui de ces références des attestations de bonne fin établies par les Maîtres d'Ouvrage, avec leurs coordonnées pour permettre un contrôle éventuel.

Le soumissionnaire devra fournir au moins deux (02) références de réalisation de travaux de génie civil / travaux routiers comprenant des aménagements paysagers dans la Ville de Douala d'un montant au moins égal à 500 000 000 FCFA chacun, pour lesquelles il fournira les rapports du maître d'œuvre.

Les offres en groupement seront appréciées sur la base de l'addition des références présentées par tous les membres du groupement.

- d) Critères de qualification sociale et environnementale :

Le soumissionnaire devra être impérativement :

- o Justifier la présence d'un expert environnement, hygiène et sécurité en salarié permanent à l'entreprise qui possède un minimum de cinq (05) années d'expérience dans la définition et le suivi de mesures environnementales et sociales (E&S) dans au moins un (01) contrats d'enjeu E&S similaire ; le CV de cet agent sera fourni pour justifier de l'expérience requise ;
- o Avoir élaboré une politique générale d'entreprise de gestion environnementale, d'hygiène et sécurité ; le document de politique sera fourni avec la candidature ;
- o Avoir élaboré des procédures de gestion des points sensibles suivants (les documents seront joints à la candidature).
 - Méthode habituelle d'identification et gestion des zones de stockage pour déblais ;
 - Méthode habituelle de réduction du bruit et de la poussière et normes et standards habituellement appliqués ;
 - Méthode habituelle de gestion des eaux usées ;
- o Politique de lutte contre les maladies sexuellement transmissibles.

- e) Matériel clé :

La liste des gros matériels que le soumissionnaire envisage de mobiliser pour les travaux (avec mention de leur date d'acquisition, de leur âge, de leur nombre d'heures de fonctionnement, de leur puissance ou capacité, de leur état général, de leur affectation actuelle).

Un soumissionnaire doit posséder en propre au moins 65% des gros matériels nécessaires à la bonne exécution des travaux. Il est tenu de fournir pour chacun d'eux les éléments justificatifs nécessaires : copie de la carte grise et/ou attestation d'importation (copie de la déclaration en

douane) et/ou copie de la facture d'acquisition (avec mention de la date et des coordonnées du vendeur). Marque, type et numéros de série devront être donnés pour vérifier l'âge du matériel.

La liste du matériel minimum demandé est la suivante :

- Quatre (04) camions bennes ;
- Une (01) pelle chargeuse ;
- Deux (02) niveleuses ;
- Une (01) tractopelle ;
- Un (01) compacteur à rouleau vibrant ;
- Un (01) compresseur ;
- Un (01) marteau piqueur ;
- Un compacteur manuel à bille ;
- Une bétonnière de 500 litres.

f) Capacité du personnel :

A titre d'information, le personnel clé qui sera mobilisé pour l'exécution des travaux devra avoir un minimum de qualification et d'expérience et il devra être choisi parmi les salariés de l'entreprise candidate ou d'une société du groupe auquel elle appartient.

Le soumissionnaire devra faire la proposition :

- o d'un directeur de travaux, ingénieur du Génie Civil spécialisé en travaux routiers et ayant au moins dix (10) ans d'expérience dans la réalisation de travaux de nature et de complexité comparables
- o d'un conducteur de travaux, ingénieur des travaux du Génie Civil ou technicien supérieur du Génie Civil ou universitaire de formation équivalente ayant au moins sept (07) ans d'expérience dans la réalisation travaux de nature et de complexité comparables
- o d'un responsable environnement, ingénieur ou universitaire de formation équivalente, ayant au moins cinq (05) ans d'expérience dans le suivi des travaux de nature et de complexité

Les ingénieurs de génie civil devront présenter une copie de leur diplôme et être inscrits dans l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil.

Tous ces personnels d'encadrement doivent impérativement lire, écrire et parler parfaitement au moins une des deux langues officielles du Cameroun. Les curriculum vitae de ces personnels d'encadrement mentionneront leur niveau en français et en anglais. Un niveau insuffisant entraînera le rejet du curriculum vitae présenté.

g) Note méthodologique sur la compréhension des travaux à effectuer et l'organisation du chantier.

NB :

- 1) L'absence ou la non validité de l'un de ces documents entraînera l'élimination de la candidature ;
- 2) Des descentes dans les locaux des entreprises pourront être organisées en cas de besoin en vue de vérifier l'exactitude des informations fournies.

Les Entreprises ou Groupements d'entreprises retenus à l'issue de cette évaluation seront consultés dans le cadre de l'Appel d'Offres Restreint subséquent, conformément à l'article 12 alinéa 6 du décret n° 2004/275 portant Code des Marchés Publics du Cameroun.

4. REMISE DES OFFRES

Les dossiers de candidature rédigés en français ou en anglais et en cinq (05) exemplaires dont un (01) original et quatre (04) copies marquées comme tels, devront parvenir sous pli scellé à la Division des Marchés Publics de la Communauté Urbaine de Douala, sise au 279 de la rue Victoria à l'Hôtel de Ville à Bonanjo, BP 43 Douala, Tel. : (237) 233 42 15 09 / Fax: (237) 33 43 30 90, au plus tard le 09 Février 2017 à 15 heures, heure locale, et devra porter la mention :

AVIS DE SOLLICITATION À MANIFESTATION D'INTÉRÊT
N° 03 /ASMI/CUD/2017 DU 09 JAN 2017 EN VUE DE LA
PREQUALIFICATION DES ENTREPRISES OU GROUPEMENTS D'ENTREPRISES
DÉSIREUX(SES) D'EXECUTER LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE FORÊT
URBAINE DANS LA VILLE DE DOUALA AU LIEU-DIT « VALLEE DE LA BESSEKE »

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus auprès de la Direction des Etudes, de la Planification, des Investissements et du Développement Durable, sise au 935 de la rue Sylvani – Encinte de la Salle des Fêtes d'Akwa.

Fait à Douala, le 09 JAN 2017

LE DÉLÉGUÉ DU GOUVERNEMENT
AUPRÈS DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE DOUALA

Ampliations:

- ARMP (pour publication) ;
- DEPIDD / CUD ;
- DIVMAP / CUD (pour archivage) ;
- Affichage.



Dr. Fritz NTOHE NTOHE